

Et le Prix SVIT  
va à... la Previs!  
Plus d'infos page 4

Page 1

Election de deux nouvelles conseillères de fondation

Page 4

Le mariage réussi du numérique et de l'analogique

Page 5

Réformes pour l'avenir

previs   
Quand prévoyance  
rime avec transparence

## Chère lectrice, cher lecteur

Au moyen-âge, les bourreaux plaçaient des charbons ardents sur le bout des doigts de leurs victimes ou leur enfonçaient du bois brûlant sous les ongles. Cette pratique aurait donné naissance à l'expression allemande «auf/unter den Nägeln brennen» qui s'utilise pour décrire une situation exigeant d'être promptement résolue. Si l'heure n'est plus à la torture, les défis que pose la prévoyance appellent néanmoins à trouver rapidement une solution. Nos conseillères récemment élues ainsi que le président du Conseil de fondation ont ainsi spontanément partagé leurs attentes vis-à-vis de cet organe nouvellement reconstitué, et exposé en quoi leur expérience constitue une valeur ajoutée. A propos de valeur ajoutée: le passage à l'ère numérique s'accompagne de nouvelles avancées... et nous vaut même de décrocher le Prix de l'innovation SVIT!



  
Stefan Muri  
Directeur

## Quand prévoyance devient urgence

Pourquoi s'engage-t-on au sein du Conseil de fondation de Previs Prévoyance? Et quels sont les défis que pose actuellement la prévoyance professionnelle? Dialogue avec les conseillères nouvellement élues, Irene Haldimann et Karin Thomet, suivie d'un entretien avec le président du Conseil de fondation Peter Flück.

**Irene Haldimann, vous êtes responsable des finances et des ressources humaines au Centre de formation pour l'économie et les prestations de services (bwd) à Berne et vous disposez d'une longue expérience dans le domaine du travail en collectivité. Quelles sont les raisons qui vous ont incitée à postuler en tant que conseillère de fondation de la Previs?**

**Irene Haldimann:** En plus des activités passionnantes que je poursuis au bwd, j'avais envie de relever un défi supplémentaire. En tant que membre du Conseil de fondation de la Previs, je peux me consacrer de manière approfondie à la prévoyance professionnelle tout en l'abordant du point de vue de la gestion d'une collectivité, secteur que je pratique depuis mon apprentissage.

**Karin Thomet, vous êtes gestionnaire de portefeuille à la Caisse de**

**compensation des employeurs bernois et, en votre qualité de responsable de caisse de pension diplômée, vous disposez d'un grand savoir-faire en matière de prévoyance. Vous vous êtes déjà engagée au sein de la caisse de pension de votre ancien employeur en tant que représentante des salarié-e-s. Pourquoi rejoindre maintenant le Conseil de fondation de la Previs?**

**Karin Thomet:** Chez mon employeur précédent, une banque, j'ai été pendant quinze ans conseillère de fondation de la caisse de pension. Cette expérience m'a permis de me familiariser avec les défis du système de prévoyance. Dans le cadre de mon activité professionnelle précédente, j'entretenais par ailleurs des contacts étroits avec différentes institutions LPP. Mon poste actuel ne me permet néanmoins plus d'exploiter ces connaissances au quotidien, raison pour laquelle la possibilité de m'engager au

sein du Conseil de fondation de la Previs m'attirait beaucoup.

### En tant qu'organe suprême, le Conseil de fondation assume la responsabilité fiduciaire de plus de 40'000 assuré-e-s et retraité-e-s et gère plus de 6 milliards de francs de capital. Pouvez-vous encore dormir sur vos deux oreilles?

**I. Haldimann:** S'il y a quelque chose qui m'empêche de dormir la nuit en ce moment, ce sont mes enfants (sourire). Plus sérieusement: naturellement, que j'ai réfléchi à cette responsabilité, mais je suis prête à l'assumer conjointement.

**K. Thomet:** Je suis aussi consciente des responsabilités que cette tâche implique. Mais je ne ressens aucune crainte, plutôt du respect. Et lorsque j'œuvrais pour mon ancienne caisse de pension, il me fallait aussi regarder mes collègues de travail droit dans les yeux.

### Qu'attendez-vous de ce nouveau mandat?

**I. Haldimann:** Je me réjouis en particulier des nouveaux contacts, des expériences, et de la vision approfondie qu'il me donnera du régime LPP. J'aborde le domaine des placements avec une certaine cir-

conspection, car il n'était pas au centre de mon activité jusqu'à présent. Mais c'est une grande chance pour moi de pouvoir l'explorer.

**K. Thomet:** Je me réjouis également de collaborer aux missions du Conseil de fondation et d'apprendre de nouvelles choses. Auparavant, j'étais engagée dans une caisse de pension autonome, la Previs m'offre désormais l'occasion de découvrir le fonctionnement d'une fondation collective – et c'est une tout autre ampleur! Pouvoir participer à la conception des diverses solutions, instruments et structures de la Previs constitue une tâche passionnante.

### Vous êtes toutes deux assurées à la Previs. Comment percevez-vous votre caisse de pension?

**K. Thomet:** Cela ne fait pas très longtemps que je suis assurée à la Previs et mon impression est jusqu'à présent très positive. Mon adhésion s'est déroulée aisément. A titre d'exemple, on a rapidement répondu à mes questions, de manière compétente et cordiale. L'application pour smartphone destinée aux assuré-e-s me plaît particulièrement, je la trouve sensationnelle. Elle incite à se familiariser de manière très simple

avec le thème de la prévoyance.

**I. Haldimann:** Je suis assurée depuis relativement longtemps à la Previs. Ce que j'apprécie tout spécialement, c'est l'ouverture et la transparence avec lesquelles les informations sont toujours communiquées.

### Quels sont les thèmes auxquels vous souhaitez plus particulièrement collaborer?

**K. Thomet:** Ayant une grande affinité avec le domaine des placements, il va sans dire que je souhaite m'impliquer sur ce thème à la Previs. A mes yeux, il est fondamental de sensibiliser très tôt les jeunes aux questions de prévoyance. Notre société se transforme et les modèles de travail, de répartition des rôles et de prise en charge se diversifient, ce qui a des répercussions sur la situation des seniors en matière de prévoyance. Plus tôt on s'intéresse aux questions de prévoyance, mieux c'est.

### Comment sensibiliser les jeunes à la prévoyance?

**K. Thomet:** L'application pour smartphone déjà évoquée, qui a été développée par la Previs pour les assuré-e-s, constitue à cet égard un très bon instru-



Le Conseil de fondation après sa séance de juin 2023, debout de g. à d.: Reto Lindegger (vice-président), Matthias Bütikofer, Karin Thomet, Irene Minder Ruch, Susanne Graf. Assis: Irene Haldimann, Tanja Brunner, Peter Flück (président), Martin Gafner, Urs Obrecht, Alfred Amrein. Jürg Thöni est absent.

ment. J'estime néanmoins que les employeurs ont également un devoir d'information en matière de prévoyance.

**I. Haldimann:** Mon filleul effectue un apprentissage dans le domaine de l'artisanat. Il m'a récemment raconté que le thème de la caisse de pension était abordé à l'école professionnelle. C'est un progrès par rapport au passé, où il n'était généralement évoqué que dans les formations commerciales. J'adore les séminaires 55+ que propose la Previs pour préparer la retraite. Mais peut-être faudrait-il débiter plus tôt et organiser des

ateliers pour les jeunes dès l'âge de 25 ans afin de transmettre les informations les plus importantes sur la prévoyance.

**Et vous Mme Haldimann, quels sont les thèmes auxquels vous souhaitez plus particulièrement collaborer?**

**I. Haldimann:** Un thème qui m'est cher concerne les personnes à revenus modestes, pour qu'elles puissent également être sensibilisées à l'importance de la prévoyance vieillesse. J'estime que les employeuses et employeurs doivent



Les deux conseillères de fondation nouvellement élues Karin Thomet (à gauche) et Irene Haldimann partagent une conversation animée sur leur engagement au sein de la Previs.

## «Il est aussi indispensable de faire preuve de bon sens»



**Entretien avec Peter Flück,** président du Conseil de fondation de Previs Prévoyance

**Les caisses de pension sont confrontées à des défis de taille. Vieillesse de la population, évolution difficilement prévisible des marchés de capitaux, efforts entrepris pour améliorer la durabilité des placements: comment la Previs aborde-t-elle ces questions décisives?**

Les caisses de pension font face à différents défis et sur plusieurs fronts. La Previs accorde une attention constante à la situation démographique. Nous ne pouvons pas influencer sur le vieillissement de la population, mais nous pouvons définir les orientations de notre fondation en conséquence, par exemple en fixant correctement nos paramètres actuariels. C'est la raison pour laquelle nous avons annoncé très tôt que nous avions l'intention de ramener le taux de conversion actuel de 5.5% à 5.4% en 2025 et à 5.0% en 2029. Pour répondre à l'incertitude caractérisant la situation actuelle en matière de placements, qui est marquée tant par la guerre en Europe que par une inflation élevée, nous misons sur la continuité et sommes heureux de constater qu'une importante proportion de nos biens immobiliers génèrent des revenus constants. Nous sommes également fiers des progrès que nous avons réalisés dans

le domaine des placements durables. L'Alliance climatique suisse a d'ailleurs récemment salué nos efforts dans son évaluation – sachant que nous visons à atteindre la neutralité climatique en 2050.

**Au plan national, les réformes de la prévoyance vieillesse continuent de faire l'objet de discussions animées. Outre la réforme LPP, il existe également des initiatives politiques portant sur l'AVS. Comment la Previs évalue-t-elle la situation?**

Les enquêtes réalisées et les controverses que suscite la question de la prévoyance vieillesse montrent qu'il est urgent de trouver des solutions afin d'assurer la sécurité financière des citoyennes et citoyens après la retraite. La Previs se concentre sur la réforme LPP (voir p. 5). Celle-ci comprend des éléments importants, comme la baisse du taux de conversion de 6.8% à 6.0% sur la partie obligatoire de la LPP, laquelle était depuis longtemps attendue. En revanche, les suppléments de rente à vie prévus pour les 15 cohortes de la génération de transition sont très controversés. Maintenant que le référendum a abouti, nous verrons comment la population suisse se prononcera sur ce projet ambitieux, sur lequel elle sera probablement consultée au printemps 2024.

**Comme c'est le cas des autres caisses de pension, la Previs continue également de se préoccuper d'autres thèmes clés:**

**les attentes élevées des clientes et clients en matière de qualité de service, la complexité de la prévoyance professionnelle pour les assuré-e-s, le manque de personnel qualifié, les cyberrisques ou les exigences croissantes du législateur, pour n'en citer que quelques-uns. Qu'attendez-vous dans ce contexte des conseillères nouvellement élues au Conseil de fondation?**

La diversité de ces thèmes reflète l'étendue des tâches que le Conseil de fondation dans son ensemble est chargé de mener à bien en collaboration avec la direction. Il va de soi que tous ses membres ne doivent pas nécessairement maîtriser tous les domaines. Pour moi, il s'agit aussi de faire preuve de bon sens dans nos discussions et dans nos décisions. Les deux conseillères récemment élues ont suivi des parcours personnels très intéressants et disposent d'une grande expérience professionnelle. En tant que président, j'attends du Conseil de fondation qu'il s'engage et anticipe les défis auxquels la Previs sera confrontée afin de trouver les meilleures solutions possibles pour nos assuré-es. Je suis convaincu que ces deux nouvelles membres du Conseil de fondation complètent parfaitement cet organe, qui est désormais à nouveau au complet, et je me réjouis de cette future collaboration, comme des discussions engagées et orientées vers des solutions auxquelles elle va donner naissance.

veiller à offrir une bonne solution de prévoyance aux employé-e-s ayant des salaires moins élevés. Peut-être qu'ils assurent leurs collaboratrices et collaborateurs au minimal légal afin de réduire les coûts, alors qu'il serait important pour l'avenir que des cotisations d'épargne vieillesse élevées soient versées le plus tôt que possible.

### A votre avis, quels sont les défis les plus importants pour la prévoyance professionnelle?

**K. Thomet:** De mon point de vue, il s'agit de trouver au niveau politique des solutions à long terme qui soient pertinentes pour notre système de prévoyance. L'espérance de vie augmente, le capital prévoyance doit par conséquent durer plus longtemps. Parallèlement, il n'est plus possible de se fier au rendement sur le marché des capitaux. Cela

signifie que nous ne pourrons pas éviter d'épargner davantage – ou que nous devons faire des concessions. J'ai le sentiment que le débat autour de la prévoyance pâtit d'une politique politique, tandis que les électrices et électeurs se focalisent sur leur portemonnaie au lieu d'embrasser la situation dans sa globalité. Cette vision étriquée fait, pour ainsi dire, partie du système à un certain degré. Mais les répercussions qu'auront les décisions politiques d'aujourd'hui sur les générations futures passent souvent à la trappe.

### Comment parvenez-vous à concilier l'exercice de votre profession et votre activité de conseillère de fondation?

**K. Thomet:** Travaillant à 80%, j'ai donc une certaine disponibilité dans le cadre de mon mandat de conseillère. Etant

donné que je dispose déjà de connaissances et d'une certaine expérience dans le domaine LPP, il est probable qu'il me faudra moins de temps pour me mettre au courant qu'une personne sans expérience. Il n'en reste pas moins que je souhaite mettre à profit le temps qui m'est accordé et apprendre de nouvelles choses.

**I. Haldimann:** Je travaille à 65% et nos enfants sont désormais en âge d'aller à l'école. Mais il se passe naturellement toujours quelque chose côté famille. Mon mari me soutient activement afin que je puisse disposer du temps nécessaire pour exercer mes fonctions de membre du Conseil de fondation. Les grands-parents nous aident également en gardant leurs petits-enfants. Cela ne pourrait pas fonctionner sinon. Mais le plus important est d'être motivée – et je le suis!

## Cientes et clients au centre – numérique et analogique

Si les instruments numériques contribuent à optimiser les processus et créent une valeur ajoutée pour toutes les personnes concernées, le contact personnel et le conseil n'en demeurent pas moins l'alpha et l'oméga de notre métier: la relation avec nos clientes et clients est au cœur de notre travail.

En poursuivant sa stratégie de numérisation, la Previs vise à collaborer plus facilement avec ses assuré-e-s, ses locataires et les employeuses et employeurs qui lui sont affiliés, mais aussi à atteindre une plus grande efficacité, et enfin à réaliser naturellement des économies de fonctionnement. Il importe ce faisant de ne pas perdre de vue les souhaits et les attentes de nos clientes et clients.

### Visite numérique d'un nouvel appartement avec le navigateur pour lotissements

L'un des outils les plus récents développés par la Previs est le navigateur pour lotissements. Il permet de visualiser l'environnement et les différents logements en trois dimensions. Les points

importants du quartier, tels que les aires de jeux, les sites de collecte de déchets ou les parkings à vélos peuvent être visualisés, tandis qu'une visite virtuelle à 360 degrés permet de localiser les écoles, les magasins et les stations de bus ou de train situés à proximité immédiate. Les locataires potentiels peuvent ainsi se faire une impression concrète du bien à louer avant même de le visiter, ce qui permet d'obtenir de bien meilleurs résultats en termes de location. Les candidatures se font également par voie électronique: les personnes intéressées peuvent accéder directement au formulaire d'inscription en ligne en cliquant sur un lien. Toutes les données sont ensuite transférées dans le système de gestion. Le SVIT a récemment salué cette

### Previs Immobilier remporte le Prix SVIT 2023

L'Association suisse de l'économie immobilière SVIT distingue chaque année les innovations en la matière. Il convenait de proposer de nouvelles solutions pour relever les défis que pose la gestion des biens immobiliers.

Les membres de la SVIT ont voté en ligne pour leur projet préféré et c'est Previs Immobilier qui a décroché la première place avec son projet de «navigateur pour lotissements»! Nous sommes très fiers et très heureux de ce succès.

démarche en décernant à la Previs le Prix de l'innovation pour son navigateur (voir encadré, page 4).

Les locataires en place bénéficient également d'un lien direct avec la Previs. Ils peuvent commander des plaques d'identification, des clés ou des jetons de lavage via le portail en ligne et signaler également tout dommage en quelques clics. Les gérants disposent immédiatement de toutes les informations nécessaires et peuvent ainsi entreprendre les réparations exigées dans les meilleurs délais.

### La numérisation apporte une véritable valeur ajoutée à la prévoyance professionnelle

A travers l'application qu'elle a développée à l'intention des assuré-e-s et le portail qu'elle a mis à disposition des employeuses et employeurs qui lui sont affiliés, la Previs a posé depuis longtemps d'importants jalons numériques.

Le portail d'entreprise permet ainsi de gérer rapidement et facilement les admissions, modifications du salaire et du taux d'occupation, sorties et incapacités de travail, ce qui constitue au quotidien un véritable gain (de temps) pour toutes les parties prenantes. Comme le confirme Michel Zahnd, responsable du personnel et de la formation à la fondation Wohnen im Alter (WiA) à Thoune: «Depuis que nous utilisons le portail d'entreprise de la Previs, les tâches administratives sont beaucoup plus simples. Et une conseillère ou un conseiller est toujours à notre écoute en cas de besoin, ce que nous apprécions beaucoup.»

Grâce à l'appli destinée aux assuré-e-s, ceux-ci peuvent à tout moment accéder à leurs données personnelles et télécharger un certificat d'assurance actualisé au jour près. La simulation du financement du logement à usage personnel au moyen de fonds de la caisse de pen-

sion et la simulation de rachats avec visualisation des effets sur les prestations de vieillesse et les économies d'impôts sont très utilisées. Les différents services offerts sont présentés en vidéo: [www.previs.ch/app-fr](http://www.previs.ch/app-fr)

### Numérique ou analogique – les collaboratrices et collaborateurs de la Previs sont là pour vous

Les uns apprécient les outils numériques, les autres préfèrent le contact personnel. Il va de soi que les collaboratrices et collaborateurs de la Previs restent à la disposition de leurs clientes et clients – qu'il s'agisse de répondre à leurs questions par téléphone, ou en personne lors d'un rendez-vous. Si vous avez un souhait, ou des améliorations à suggérer, concernant les prestations de la Previs, n'hésitez pas à vous adresser à votre personne de contact. Merci beaucoup!

## Réforme Prévoyance vieillesse: ce qui va changer

Le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> pilier connaissent actuellement différentes modifications. La réforme AVS 21 a été avalisée par la population à l'automne dernier et la réforme LPP devrait faire l'objet d'une votation en 2024: rétrospective et prospectives.

Il convient de réformer le système de prévoyance suisse. D'une part car l'espérance de vie a augmenté et les rentes vieillesse devront donc être versées plus longtemps, et d'autre part parce qu'une génération à forte natalité va atteindre l'âge de la retraite au cours des prochaines années.

### A l'automne 2022, la population s'est prononcée en faveur de la réforme AVS 21 qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Quelles en sont les principales nouveautés?

- Le changement le plus marquant est le fait que l'âge de départ à la retraite de 65 ans s'appliquera aux femmes à compter de 2028 et qu'il sera progressivement relevé chaque année de trois mois à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- Des mesures de compensation

viennent atténuer cette hausse de l'âge légal de départ à la retraite: les femmes de la génération de transition (nées entre 1961 et 1969) recevront, à titre de compensation, un supplément à vie sur leur rente mensuelle. De plus, les réductions appliquées en cas de départ à la retraite anticipé seront moins importantes.

### Quelles sont les modifications qui concernent les femmes et les hommes?

- La notion d'«âge de référence» remplace celle d'«âge ordinaire de la retraite».
- L'AVS 21 apporte une certaine flexibilité: une rente AVS pourra désormais être perçue entre 63 et 70 ans. L'AVS permet désormais aussi l'octroi d'une rente partielle. La planification des retraites pourra ainsi être harmonisée au regard du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> pilier.

- Outre par l'augmentation de l'âge de référence pour les femmes, la réforme AVS 21 sera financée par une hausse de la TVA de 7.7% à 8.1% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### Quels seront les effets de la réforme AVS 21 sur la prévoyance professionnelle (LPP)?

- L'âge de référence pour les femmes sera aussi progressivement relevé à 65 ans dans le cadre du 2<sup>e</sup> pilier. A la Previs, l'âge de départ à la retraite des femmes était déjà fixé à 65 ans depuis plusieurs années.
- A la Previs, une anticipation à partir de 58 ans ou un report de la rente jusqu'à l'âge de 70 ans étaient déjà possibles depuis longtemps.

### Le Parlement fédéral a adopté la réforme de la prévoyance professionnelle

### au printemps 2023. Où en est-on actuellement?

Le PS et les syndicats ont appelé à un référendum pour contrer la réforme LPP, lequel a abouti; la votation populaire aura probablement lieu au printemps 2024.

### Quels sont les éléments les plus importants de la réforme LPP adoptée par le Parlement?

- La réforme prévoit que le taux de conversion minimal soit abaissé de 6.8% à 6.0%. Ce taux détermine par multiplication comment l'avoir de vieillesse de la prévoyance professionnelle obligatoire est transformé en une rente annuelle.
- Des mesures de compensation visent à atténuer l'abaissement du taux de conversion: il est prévu que les 15 premières cohortes partant en retraite après l'entrée en vigueur de la réforme perçoivent des suppléments de rente à vie. La hauteur de ces suppléments dépendra de la hauteur de leur avoir de vieillesse: les personnes disposant un avoir de vieillesse de 215'100 francs ou moins au moment de leur départ à la retraite auront droit à un supplément à taux plein. Les personnes disposant d'un avoir de vieillesse compris entre 215'100 et 430'200 francs auront droit à un supplément dégressif, et celles disposant d'un avoir de vieillesse supérieur à ces montants n'auront droit à aucune compensation.
- Diminution du seuil d'accès de 22'050 (état 2023) à 19'845 francs. Selon la Confédération, cette mesure permet-

tra d'assurer 70'000 personnes supplémentaires dans le cadre du 2<sup>e</sup> pilier.

- Modification du modèle de la déduction de coordination utilisée pour calculer le salaire assuré. La déduction de coordination était jusqu'à présent un montant fixe (25'725 francs, état 2023). Après entrée en vigueur de la réforme, 80% du salaire seront toujours assurés (jusqu'à concurrence de 88'200 francs, état 2023). Cette mesure vise à offrir une meilleure couverture des revenus les plus faibles et à temps partiels.
- Simplification des bonifications de vieillesse, c'est-à-dire du calcul du montant crédité chaque année aux assuré-e-s au titre de leur avoir de vieillesse (les bonifications de vieillesse comprennent les cotisations d'épargne des employeurs et des employés ainsi que les intérêts accordés sur l'avoir de vieillesse). La LPP réformée ne prévoit plus que deux taux et deux groupes d'âge (9% entre 25 et 44 ans et 14% à partir de 45 ans) à la place des quatre qui existaient jusqu'alors (25–34 ans: 7%; 35–44 ans: 10%; 45–54 ans: 15%; 55–65 ans: 18%). Les bonifications de vieillesse des générations les plus âgées doivent en particulier être réduites afin d'augmenter leur attractivité sur le marché du travail.

### Quels sont les points de la réforme LPP qui sont sujets à controverse?

- Les suppléments de rente à vie devant être accordés aux 15 cohortes de la génération de transition sont particulièrement contestés.

- Les critiques redoutent que les suppléments de rente ne permettent pas d'atteindre l'objectif escompté: près de la moitié des personnes partant bientôt à la retraite bénéficierait d'un supplément, alors que seuls environ 14% d'entre elles en auraient effectivement besoin du fait de l'abaissement du taux de conversion. En effet, près de 86% des assurés percevraient des prestations d'un montant plus élevé que celui prescrit par la loi étant donné qu'ils relèvent du régime surobligatoire.
- Les partisans et partisanes y voient à l'inverse une solution intermédiaire entre aucune compensation et une compensation pour tous. Ils estiment en particulier que les personnes disposant d'un avoir de vieillesse plus faible, qui auraient dû financer pendant des années la redistribution entre jeunes et seniors exigée par un taux de conversion trop élevé, devraient bénéficier d'un tel supplément.

### Quelle est la prochaine étape?

En dehors de la réforme LPP sur laquelle les électrices et les électeurs se prononceront en 2024, deux autres initiatives populaires en lien avec la prévoyance vieillesse font actuellement l'objet d'une discussion au plan politique: les JRS exigent que l'âge de la retraite soit couplé à l'espérance de vie tandis que l'Union syndicale suisse demande le versement d'une 13<sup>e</sup> rente AVS. Les votations correspondantes devraient également intervenir en 2024.

## Adaptations du règlement de prévoyance de la Previs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024

La réforme AVS 21 a également quelques répercussions sur la prévoyance professionnelle (voir l'article correspondant). La Previs a donc actualisé son règlement de prévoyance afin d'en tenir compte. La notion d'«âge ordinaire de la retraite» est ainsi remplacée par celle d'«âge de référence». Des articles ont été adaptés aux nouvelles dispositions légales. Le règlement de prévoyance révisé entrera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Mi-2023, les employeur-e-s ont été informés de ces changements par courriel, les assuré-e-s par voie postale ou via l'appli qui leur est destinée. Le règlement de prévoyance révisé et un aperçu des modifications apportées peuvent être consultés sur notre site Internet: [www.previs.ch/reglements](http://www.previs.ch/reglements)

## Mentions légales

Éditeur: Previs Prévoyance | Brückfeldstrasse 16 | Case postale | 3001 Bern  
T 031 963 03 00 | F 031 963 03 33 | [info@previs.ch](mailto:info@previs.ch) | [www.previs.ch](http://www.previs.ch) | Rédaction et mise en page: Previs Prévoyance  
Impression: Jakob Druck AG, Grosshöchstetten | Édition: 10'000 Ex.